

droit d'exhausser ce mûr, à ses dépens, en payant l'indemnité, pour la charge en résultant, et l'autre voisin ne peut prétendre qu'en agissant ainsi, il s'est illégalement emparé de ce mûr. Dans l'espèce, le Défendeur en offrant \$4 pour la valeur du sixième du coût de l'exhaussement du mûr mitoyen, avec en outre, \$6, pour acheter sa paix, a, par là même, reconnu que le mûr était mitoyen.	45
---	----

N

Notaire rédacteur d'un testament, est recevable à poursuivre, contre le légataire universel, le paiement des frais et honoraires afférents à la rédaction du testament. Le légataire universel, qui a payé, a alors un recours contre les légataires particuliers qui doivent contribuer, au paiement des dits frais et honoraires au prorata de la valeur de leurs legs.....	366
--	-----

Notaire qui a reçu un acte d'emprunt hypothécaire, est responsable de l'insuffisance du gage, s'il a fait connaître l'emprunteur au prêteur, s'il a engagé ce dernier à faire le placement et si celui-ci s'en est rapporté à lui pour la valeur des immeubles. La preuve de ces allégations peut se faire par toutes voies que de droit, alors même qu'il n'y a pas de commencement de preuve par écrit.....	319
--	-----

Nullité. *Vide* Donation.

O

Opposition faite par le défendeur, à la saisie de parts indivises d'un immeuble demandant que la vente soit suspendue jusqu'à ce que l'immeuble soit licité, sera permise	380
--	-----

Opposition. Une déposition accompagnant une opposition affirmant que les faits allégués dans l'opposition sont vrais, et que l'opposition n'est pas faite dans le but de retarder injustement la vente, mais d'obtenir justice, est suffisante, pour rencontrer l'exigence de l'article 583 C. P. C. quoique le mot <i>seulement</i> , mentionné dans le dit article, ne soit pas contenu dans la dite déposition..	53
--	----

Opposition. *Vide* Saisie.

Opposition. *Vide* Contrainte par corps,

P

Parlement. *Vide* constitutionalité.